

## **MENTIONS D'INFORMATION RELATIVES AUX TRAITEMENTS DE GESTION DE L'ORGANISATION DES OPERATIONS DE VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX**

*Le Conseil national des barreaux (CNB), en sa qualité de responsable de traitement (180 boulevard Haussmann, 75008 Paris - 01 53 30 85 60 - [cnb@cnb.avocat.fr](mailto:cnb@cnb.avocat.fr)), met en œuvre un traitement informatisé de vos données à caractère personnel à des fins de gestion de l'organisation des élections des membres du CNB (en ce compris la gestion du fichier des électeurs, la gestion du fichier des candidats et la gestion de l'urne électronique) sur la base du respect de ses obligations légales énoncées à l'article 24 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat.*

*Les données relatives au fichier des électeurs ont été recueillies auprès de l'ensemble des Ordres des avocats et sont relatives à l'identité et à l'identification (nom, prénom, date et lieu de naissance, coordonnées pour les avocats honoraires...) ainsi qu'à la vie professionnelle (barreau d'appartenance, date de prestation de serment, coordonnées...).*

*Les données obligatoires et strictement nécessaires aux opérations électorales sont rendues accessibles au personnel habilité du sous-traitant désigné par le Conseil national des barreaux, SLIB, ainsi qu'à ses sous-traitants dans le cadre de la mise en œuvre d'un processus de vote électronique, pour ce qui les concerne uniquement.*

*Les données sont également destinées en tout ou partie, en fonction de leurs attributions respectives et du besoin d'en connaître, au personnel habilité du CNB, aux Ordres, au Commissaire de Justice qui va garder sous scellé la plateforme de vote électronique, aux électeurs (pour leurs identifiants de connexion) ainsi qu'à tout électeur ou candidat demandant à consulter certaines informations de la liste électorale (nom et prénom usuel, barreau de rattachement et adresse postale professionnelle) et selon les termes de l'article 6 du Règlement des opérations électorales.*

*Les données sont conservées pendant 15 jours après la clôture du scrutin puis supprimées à cette échéance, sauf en cas de recours formé contre l'élection avec une durée de conservation courant jusqu'au rendu d'une décision juridictionnelle définitive.*

*Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez du droit de demander l'accès, la rectification et l'effacement de vos données personnelles ainsi que la limitation du traitement.*

*Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez vous adresser :*

*- par voie postale à l'adresse : Conseil national des barreaux, Délégué à la protection des données, 180 boulevard Haussmann - 75008 Paris,*

*- par voie électronique à l'adresse : [donneespersonnelles@cnb.avocat.fr](mailto:donneespersonnelles@cnb.avocat.fr).*

*En cas de problème relatif à la gestion de vos données, vous disposez d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).*

*Pour plus d'informations s'agissant de vos droits sur vos données ainsi que des traitements mis en œuvre par le CNB, vous pouvez consulter notre [politique de confidentialité](#).*